



## Conseil économique et social

Distr. générale  
19 février 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la population et du développement

#### Quarante-sixième session

22-26 avril 2013

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Débat général consacré à l'expérience des pays  
dans le domaine de la population : « L'évolution  
des migrations : aspects démographiques »**

### **Déclaration présentée par Stichting Rutgers WPF, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.9/2013/1.



## Déclaration

Stichting Rutgers WPF se félicite du thème choisi par la Commission de la population et du développement pour sa quarante-sixième session, à savoir « L'évolution des migrations : aspects démographiques ».

Le nombre de migrants internationaux dans le monde s'élève à plus de 213 millions, la moitié étant des femmes. Beaucoup d'entre eux ont moins de 30 ans (dans le monde du Sud, l'âge médian des migrants n'est que de 26,3 ans) et 34 millions de migrants ont moins de 20 ans. Il est donc impossible d'ignorer ce groupe démographique.

Nous souhaiterions saisir cette opportunité pour souligner l'importance, en particulier pour les jeunes migrants, des droits et de la santé en matière de sexualité et de procréation. Il est crucial de traiter cette question dans les processus décisionnels. Les faits suivants traduisent l'urgence de la prise en compte de cette problématique :

- Selon le Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women, de nombreux gouvernements obligent les travailleuses migrantes à se soumettre à des tests de grossesse et de dépistage du VIH, soit avant le départ soit une fois arrivées sur leur territoire, annuellement ou à l'occasion du renouvellement d'un contrat (voir [www.arrow.org.my](http://www.arrow.org.my));
- De nombreux jeunes migrants risquent la prison ou l'expulsion, du fait de leur infection par une maladie sexuellement transmissible (VIH, notamment) ou de leur grossesse (voir [www.arrow.org.my](http://www.arrow.org.my));
- Dans de nombreux pays, les immigrants ont l'interdiction de se marier ou d'avoir des enfants et leur accès à l'avortement médicalisé et aux moyens de contraception est très limité ([www.arrow.org.my](http://www.arrow.org.my));
- Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme observe que les infractions liées aux migrations sont de plus en plus criminalisées et que la procédure courante consiste souvent à placer les migrants en détention; les centres de détention surpeuplés pour migrants ne disposent guère de services d'hygiène et de santé;
- Les politiques migratoires et les difficultés d'accès au marché du travail et aux services publics engendrent souvent de la discrimination et un sentiment anti-migrants, ce qui complique l'autonomisation des jeunes migrants, ainsi que l'exercice de leurs droits et leur accès à des services et informations qualitatifs et complets en matière de santé sexuelle et procréative.

Plus de la moitié de la population mondiale a moins de 24 ans. Les jeunes ne sont pas qu'un groupe démographique; ils sont notre avenir. Nous demandons donc que les mesures suivantes soient prises afin de protéger et d'autonomiser les jeunes migrants :

- Les gouvernements des pays d'origine et des pays d'accueil doivent garantir l'accès à des services et informations qualitatifs et complets en matière de santé sexuelle et procréative, notamment à une éducation sexuelle complète tout au long de la migration, en particulier pour les jeunes. Les gouvernements doivent proposer des services de santé procréative et sexuelle adaptés aux jeunes, notamment pour l'avortement médicalisé, indépendamment de leur

statut migratoire. Les prestataires de soins de santé devraient s'adapter aux jeunes et s'abstenir de les juger, dans le respect de la diversité, de la vie privée et de la confidentialité. Les gouvernements devraient fournir une éducation sexuelle complète aux jeunes migrants, afin qu'ils soient en mesure d'exercer leur droit à gérer leur propre sexualité et à en décider, notamment en ce qui concerne leur santé sexuelle et procréative, à l'écart de toute contrainte, discrimination ou violence;

- Il convient d'intensifier et d'améliorer la collecte et la production de données sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, notamment en ce qui concerne les filles et jeunes femmes migrantes. Les gouvernements devraient admettre et respecter la diversité des jeunes en menant des recherches, en collectant des données ventilées par âge, sexe et autres critères pertinents, et en élaborant des programmes tenant compte de ces critères;
- Les gouvernements devraient s'attaquer au problème de la vulnérabilité des migrants face à la discrimination et à la violence sexuelle et sexiste. La discrimination à l'égard des jeunes, notamment des filles et des jeunes femmes, est préjudiciable pour leur intégration dans la société. La suppression des politiques discriminatoires permettra aux migrants d'obtenir l'égalité et l'équité des droits et, de ce fait, d'avoir accès à des services complets en matière de santé sexuelle et procréative. Les perspectives d'avenir des jeunes migrants internationaux s'en trouveront nettement améliorées. Les femmes et filles représentent 48 pour cent de l'ensemble des migrants. Les migrantes occupent majoritairement des emplois faiblement rémunérés dans des secteurs non réglementés et caractérisés par une ségrégation sexuelle. Elles sont particulièrement exposées aux risques de violence sexuelle et sexiste, de traite des êtres humains, de sévices sexuels et d'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Les gouvernements devraient élaborer des politiques et programmes destinés à lutter contre ces menaces, notamment pour les femmes et les filles;
- En ce qui concerne la participation réelle de la jeunesse, les gouvernements devraient donner aux jeunes, notamment aux jeunes migrants, la possibilité de jouer un rôle décisif dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes d'immigration et d'intégration à l'échelle régionale, nationale et internationale, et investir dans la jeunesse au moyen de programmes de mentorat, d'initiatives de renforcement des capacités et de partenariats jeunes-adultes fondés sur l'égalité;
- En ce qui concerne la Conférence internationale sur la population et le développement, les gouvernements devraient appuyer l'engagement pris lors de la soixante-septième session de l'Assemblée générale afin de poursuivre les buts et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014; ils devraient également participer à une session extraordinaire lors de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale et renouveler l'engagement pris par rapport à ces objectifs au plus haut niveau politique.

Il reste encore beaucoup à faire pour mettre en oeuvre les buts et objectifs du Programme d'action. Il en va de même pour d'autres engagements internationaux, à commencer par les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment les objectifs 5 et 6. Seule une approche englobant l'ensemble des actions mentionnées ci-dessus permettra d'offrir aux jeunes du monde entier l'avenir fait de sécurité et de bonheur qu'ils méritent.